Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande d'usage conditionnel

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 637-2020

QU'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, le mardi, 19 mars 2024 à 18 h à la salle du conseil au 926, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford;

QU'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande d'usage conditionnel concernant le règlement numéro 637-2020 relatif aux usages conditionnels;

QUE la présente demande est faite par Monsieur Martin Laroche ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant les numéros de lots 3 516 386 et 4 221 133 du cadastre du Québec, sis au 995, grand rang Saint-Charles l'usage d'habitation au sein d'un bâtiment agricole;

QUE la présente demande d'usage conditionnel est à l'effet de permettre, au demandeur d'aménager des logements pour travailleurs agricoles au sein d'un bâtiment agricole déjà existant;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lord de ladite séance relativement à ces demandes;

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c.A-19.1).

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 4e jour du mois de mars deux mille vingt-quatre.

_____

Jean-Raphaël Cloutier

Directeur général